

## Règlement particulier du Championnat Régional Jeunes Daniel Travers

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

**Remarque préliminaire :** A compter de la saison 2016/2017, dans tous les tableaux, hormis dans la catégorie poussin, les champions régionaux sont automatiquement qualifiés pour le Championnat de France Jeunes de la même saison.

### Article 1 : généralités

---

- 1.1 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et la LIFB et doit être en possession de sa licence joueur et ne pas être suspendu à la date de la compétition.
- 1.3 Les décisions du Juge-Arbitre de la compétition sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.1. Le Juge Arbitre envoie son rapport, sous format électronique, à l'intention de la CRA [arbitrage@lifb.org](mailto:arbitrage@lifb.org) et du Secrétariat de la LIFB chargé de la Vie Sportive [competition@lifb.org](mailto:competition@lifb.org) et se charge d'intégrer les résultats de la compétition sur Poono.

### Article 2 : séries et tableaux

---

- 2.1 Le **Championnat Régional Jeunes Daniel Travers** est une compétition régionale qui s'adresse aux meilleurs joueurs d'Ile-de-France des catégories : « minibad », « poussin », « benjamin », « minime », « cadet », et « junior ».
- 2.2 Les catégories d'âge proposées sont : Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior dans tous les tableaux (SH, SD, DH, DD et DM). **Les poussins et minibad ont l'obligation de jouer dans la catégorie poussin.**
- 2.3 Le nombre de places maximum par tableau est le suivant : Simple : 16 joueurs ; Double et Mixte : 8 paires.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent en élimination directe.
- 2.5 Sélection des participants
  - 2.5.1 Tableaux de simple
    - Les joueurs retenus seront :
      - Les vainqueurs en simple des TIFs de la saison en cours.
      - Deux joueurs invités au maximum soit directement par le responsable sportif de la Ligue, soit proposés par les CTD; ces joueurs seront proposés au plus tard 15 jours avant la date limite d'inscription et la validation de leur participation sera de la responsabilité de la commission de sélection rattachée au secteur de l'accès au haut-niveau.
      - Complétés par les joueurs faisant partie du Top 40 d'Ile-de-France en simple à la date limite des inscriptions, dans l'ordre de leur rang de classement et dans la limite des places disponibles.
  - 2.5.2 Tableaux de double
    - Les joueurs retenus seront :
      - Deux paires invitées au maximum soit directement par le responsable sportif de la Ligue, soit proposées par les CTD ; ces joueurs seront proposés au plus tard 15 jours avant la date limite d'inscription et la validation de leur participation sera de la responsabilité de la commission de sélection rattachée au secteur de l'accès au haut-niveau.
      - Complétées par les paires constituées de joueurs appartenant chacun au Top 40 d'Ile-de-France en simple pour les catégories Poussin et Benjamin et au Top 40 d'Ile-de-France du tableau pour les catégories Minime, Cadet et Junior à la date limite des inscriptions. Les paires retenues le seront en les classant au moyen de l'addition des points des dits joueurs à cette même date. Par exception, les poussins le seront par addition de leurs rangs de classement.
- 2.6 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits. La Commission Sportive Régionale, en accord avec le Juge arbitre de la compétition et selon les impératifs techniques des structures accueillant la compétition, se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux.
- 2.7 A l'exception des tableaux de la catégorie Poussin, seuls les joueurs et joueuses titulaires d'une carte d'identité ou d'un passeport français sont autorisés à participer au Championnat Régional Jeunes. Une dérogation sera accordée aux joueurs étrangers sélectionnables en équipe de France au regard des règles de la BWF en la matière, à la date de clôture des inscriptions du championnat.

### Article 3 : inscriptions

---

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée à J-30 du début de la compétition. Les classements à cette date détermineront les joueurs sélectionnés et les joueurs en liste d'attente.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée à J-15 du début de la compétition. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série.
- 3.3 Les inscriptions sont à réaliser exclusivement par les Comités Départementaux en ligne sur le Badnet de la Ligue (<https://lifb.badnet.org/Src>).
- 3.4 Le règlement des inscriptions devra être réalisé à l'issue de la compétition par les Comités Départementaux lors de l'envoi des factures par le service comptabilité de la LIFB.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions est déterminée à l'article 2.5.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **13€** pour **1 tableau**, **20€** pour **2 tableaux**, et **25€** pour **3 tableaux**.
- 3.7 Un joueur peut participer dans la catégorie immédiatement supérieure sous réserve qu'il s'inscrive dans celle-ci dans tous les tableaux où il s'inscrit. Un joueur « minibad » pourra jouer en poussin.
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et le dimanche de 8h00 à 19h00.
- 3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions en ligne mal complétées sont supportées par le Comité Départemental en cause.

### Article 4 : forfaits

---

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Championnat Régional Jeunes Daniel Travers** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
  - ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, son comité départemental est remboursé des frais d'inscription ;
  - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Ce justificatif permettra le remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant et qu'une liste d'attente a été créée, la paire doit se retirer. En cas d'absence de liste d'attente, le partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, la LIFB essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur en remplacement.

### Article 5 : déroulement

---

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel aux Comités Départementaux et seront disponibles sur le Badnet de la Ligue en ligne. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi sera imposé. Ces volants seront fournis pour les finales par la LIFB.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office. Certains matches pourront être arbitrés par des officiels qui participent à un stage de validation.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.



- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute sauf au service où il sera let une fois.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au **Championnat Régional Jeunes Daniel Travers** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur nommé par le club ou le Comité Départemental du joueur. Ce responsable doit être présent impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion des joueurs et devra pointer tous les joueurs auprès de la table de marque.